

Délibération 2023-040

SEANCE DU 23 MAI 2023

Date de la convocation : mercredi 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : SOURD Annie (pouvoir à Sylvie MAUGER), ROUXEL Dominique (pouvoir à LEVOYER Thérèse), OHEIX Yoann (pouvoir à BEHELLE Anthony), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), TRAVERT Dominique (pouvoir à Denise VASSELIN).

Absents excusés : LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène

Secrétaire de séance : GALLUET Bruno

Objet : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la commission de contrôle des listes électorales, désignés à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de 2020, arrivent cette année au terme de leur mandat, selon les dispositions de l'article R.7 du Code Electoral.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est composée de 5 conseillers municipaux répartis comme suit :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires
- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^e liste, pris dans l'ordre du tableau.

Les conseillers municipaux membres de la commission de contrôle ne peuvent être ni maire, ni adjoint, ni conseiller municipal bénéficiaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. Les membres suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Monsieur le Maire précise qu'il est recommandé d'éviter, dans la mesure du possible, la reconduction des membres de commission de contrôle précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne :
 - Madame Annie LEJOLLY, titulaire
 - Madame Sylvie MAUGER, titulaire
 - Madame Annie SOURD, titulaire
 - Madame Denise VASSELIN, titulaire
 - Monsieur Joël DUPONT, titulaire
 - Monsieur Sébastien BURNEL, suppléant
 - Monsieur Guillaume LELANDAIS, suppléant
 - Madame Marlène LELUBEZ, suppléante
 - Madame Dominique TRAVERT, suppléante
- en qualité de membres de la commission de contrôle des listes électorales
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS